



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

salaires

Question écrite n° 9330

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier interroge M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les difficultés pratiques consistant à faire coexister sur les bulletins de salaire la notion d'heures mensualisées et la notion d'heures réellement faites (afin de respecter l'esprit de la loi concernant notamment l'exonération des cotisations salariales en cas d'absences). Il souhaiterait connaître les règles applicables en pareille situation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9330

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6827

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)